

**CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES
DE L'EST DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2010

**CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES
DE L'EST DE L'ONTARIO**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport des vérificateurs	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la législation et aux principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées à la note 1. La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil tient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable selon laquelle les actifs sont protégés, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et selon laquelle des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers consolidés. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les vérificateurs externes afin d'étudier les états financiers consolidés et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Marciel Lavallée, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des vérificateurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leur responsabilité, l'étendue de leur vérification et leur opinion relativement aux états financiers consolidés du Conseil.


François Bénoit
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier


Lise Fauchon, CGA
Directrice des finances

Ottawa (Ontario)
Le 3 décembre 2010

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux conseillères et aux conseillers scolaires
du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de la situation financière du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario au 31 août 2010 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages d'éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario au 31 août 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 3 décembre 2010

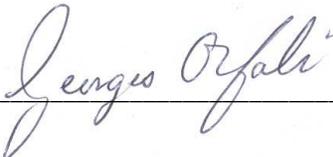
CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2010

	2010	2009 (retraité)
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	9 071 045 \$	17 598 287 \$
Débiteurs	8 622 761	5 865 973
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Immobilisations approuvées (note 3)	127 149 339	-
Autres	1 175 222	1 124 406
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	146 018 367	24 588 666
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	9 561 861	8 595 838
Autres	85 592	364 689
Revenus reportés (note 9)	5 892 297	2 066 594
Avantages sociaux futurs (note 10)	18 905 679	16 936 994
Dette nette à long terme (note 11)	132 712 292	142 214 528
TOTAL DU PASSIF	167 157 721	170 178 643
DETTE NETTE	(21 139 354)	(145 589 977)
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	2 355 576	2 352 831
Immobilisations corporelles (note 12)	177 925 377	172 345 874
TOTAL DE L'ACTIF NON FINANCIER	180 280 953 \$	174 698 705 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ	159 141 599 \$	29 108 728 \$

AU NOM DU CONSEIL

 _____, président du Conseil

 _____, directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

	2010		2009 (retraité)
	Budget (non vérifié)	Réel	
REVENUS			
Impôt local	24 870 433 \$	24 260 739 \$	24 501 717 \$
Subventions provinciales – Subventions pour les besoins des élèves	112 547 974	246 876 740	110 120 261
Subventions provinciales – autres	4 673 800	4 387 272	6 051 005
Subventions fédérales et droits de scolarité	353 329	526 808	798 634
Autres revenus – conseils scolaires	236 000	146 926	149 824
Autres droits de scolarité et revenus	2 292 204	3 787 293	2 800 364
Revenus de placement	194 216	136 338	211 421
Fonds générés par les écoles	3 088 070	3 959 793	3 993 851
TOTAL DES REVENUS	148 256 026	284 081 909	148 627 077
CHARGES (note 13)			
Enseignement	98 705 780	101 972 818	93 991 923
Administration	6 052 661	5 110 735	4 943 560
Transport	10 723 632	9 693 356	10 093 725
Installations destinées aux élèves	23 733 731	22 293 539	24 735 148
Autres dépenses	9 956 044	10 929 909	9 948 705
Activités financées par les écoles	3 002 894	4 048 681	3 653 966
TOTAL DES CHARGES	152 174 742	154 049 038	147 367 027
EXCÉDENT ANNUEL	(3 918 716)	130 032 871	1 260 050
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	29 108 728	29 108 728	27 848 676
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	25 190 012 \$	159 141 599 \$	29 108 728 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

	2010	2009 (retraité)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	130 032 871 \$	1 260 050 \$
Ajustement pour amortissement des immobilisations corporelles	7 193 103	7 098 429
Sources et (utilisations) :		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(129 906 127)	11 107
(Augmentation) diminution des autres actifs financiers	(50 816)	(120 896)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	966 023	4 905 080
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	(279 097)	(2 284 315)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	3 825 703	104 194
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	1 968 685	1 317 759
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(2 745)	(322 741)
Flux de trésorerie de fonctionnement	13 747 600	11 968 667
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	13 300
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 772 606)	(2 902 167)
Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations	(12 772 606)	(2 888 867)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	2 790 336	10 970 077
Remboursement de la dette et contributions au fonds d'amortissement	(12 292 572)	(4 508 210)
Flux de trésorerie de financement	(9 502 236)	6 461 867
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(8 527 242)	15 541 667
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	17 598 287	2 056 620
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	9 071 045 \$	17 598 287 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

 EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

	2010	2009 (retraité)
Excédent annuel	130 032 871 \$	1 260 050 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 772 606)	(2 902 167)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 193 103	7 098 429
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	13 300
Utilisation de frais payés d'avance	2 352 831	2 030 090
Acquisition des frais payés d'avance	(2 355 576)	(2 352 831)
VARIATION DE LA DETTE NETTE	124 450 623	5 146 871
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(145 589 977)	(150 736 848)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(21 139 354) \$	(145 589 977) \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

a) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Le Consortium de transport scolaire d'Ottawa et le Consortium de transport scolaire de l'Est sont aussi consolidés dans les états financiers du Conseil.

Les opérations entre les services et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs, sont éliminées.

b) Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrés par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

d) Méthode de comptabilisation

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés et qu'ils peuvent être mesurés, et les dépenses sont constatées à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées après la réception des biens ou des services et l'établissement d'une obligation légale de paiement.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

f) Avantages sociaux futurs

Le coût des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages sociaux est établi par calcul actuariel selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'accumulation des jours de maladie à la retraite, les tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte.

Dans les cas de prestations de régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages sociaux dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fourni par les employés, comme des gratifications de retraite, le coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le coût des prestations est constaté sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles liés au service antérieur des employés sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, le coût est constaté immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements.

Le coût des régimes à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, représente les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de l'exercice.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, à la construction, à la production ou à l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts liés à sa construction intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Immobilisations corporelles (suite)

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative de la manière suivante :

Aménagement de terrains ayant une durée de vie limitée	15 ans
Bâtiments	40 ans
Structures non permanentes et autres bâtiments	20 ans
Mobilier, équipements et fournitures initiales des écoles	5 ou 10 ans
Matériel et logiciels informatiques	5 ans
Véhicules	5 ou 10 ans
Bâtiments loués	selon la durée du bail

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les immobilisations mises hors service de façon permanente et conservées en attendant leur revente sont comptabilisées au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants. Les coûts englobent les montants consacrés aux améliorations visant à préparer l'immobilisation pour la vendre ou la viabiliser. Tout bâtiment mis hors service de façon permanente n'est plus amorti et la valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

h) Transferts de paiement

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i) Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont gagnés. Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations d'origine externe concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaire et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté au solde du revenu reporté correspondant.

j) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

k) Montants budgétisés

Les montants budgétisés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget d'opérations et du budget d'immobilisations approuvés par le Conseil. Les budgets approuvés par les conseillères et conseillers scolaires sont élaborés conformément au modèle de financement prescrit par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et sont utilisés pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et les principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les montants budgétisés présentés ont été redressés de manière à être conformes à cette méthode de comptabilité telle qu'elle est utilisée pour dresser les états financiers consolidés. Les montants budgétisés ne sont pas vérifiés.

2. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le Conseil met en application le chapitre 1200, « Présentation des états financiers », et le chapitre 3150, « Immobilisations corporelles », du Manuel du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP »). Le chapitre 1200 définit les grands principes et les principales normes applicables à la divulgation d'information dans les états financiers gouvernementaux. Le chapitre 3150 stipule que les gouvernements doivent indiquer et amortir leurs immobilisations corporelles dans leurs états financiers. Au cours des années antérieures, les ajouts d'immobilisations corporelles étaient portés aux dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction.

L'information financière consignée comprend le coût historique réel ou estimatif des immobilisations corporelles. Le coût historique comprend les coûts qui sont directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les coûts englobent les frais généraux directement imputables à la construction et à la mise en valeur.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

2. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

En l'absence de coûts historiques, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés des actifs. L'estimation des terrains et des bâtiments a été déterminée par le ministère de l'Éducation en ayant recours à une méthode d'estimation intitulée le « calculateur de la valeur comptable », en utilisant des données antérieures fournies par le Conseil. En l'absence de renseignements adéquats, une méthode de remplacement a été utilisée afin d'estimer un coût raisonnable.

Ce changement a été appliqué rétroactivement et les exercices antérieurs ont été retraités. Ce changement de conventions comptables a modifié les montants comptabilisés au cours de l'exercice antérieur de la manière suivante :

Excédent accumulé au 31 août 2009 :

Solde du fonds de fonctionnement	-	\$
Solde du fonds de capital et d'emprunt	(1 802 264)	
Solde du fonds de réserve affectations internes	17 127 117	
Fonds pour les activités scolaires	1 400 472	
Montant à recouvrer	(159 962 471)	
<hr/>		
Excédent accumulé, tel qu'indiqué antérieurement	(143 237 146)	
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles capitalisées	172 345 874	
<hr/>		
Excédent accumulé retraité	29 108 728	\$

Excédent de l'exercice clos le 31 août 2009 :

Variation du passif net, tel qu'indiqué antérieurement	5 469 612	\$
Plus : Immobilisations capitalisées, précédemment portées aux dépenses	2 888 867	
Moins : Charge d'amortissement non inscrite précédemment	(7 098 429)	
<hr/>		
Excédent annuel retraité	1 260 050	\$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

3. DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Le gouvernement de l'Ontario (le gouvernement) a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette. Le Conseil recevra une subvention ponctuelle qui tient compte de l'endettement en date du 31 août 2010 et qui est corroborée par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'endettement actuels.

Le Conseil a des comptes débiteurs avec le gouvernement de 134 476 290 \$ en date du 31 août 2010 en ce qui concerne cette subvention ponctuelle. En contrepartie, le gouvernement recouvrira du Conseil un montant de 7 326 951 \$ pour la réserve des installations destinées aux élèves. Le recevable net est donc de 127 149 339 \$.

4. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est composé de ce qui suit :

	2010	2009 (retraité)
Excédent :		
Affectations internes non disponibles aux fins de conformité :		
Investissements dans des immobilisations corporelles	177 925 377	\$ 172 345 874 \$
Avantages sociaux futurs et intérêts courus	(19 876 323)	(17 747 495)
Fonds générés par les écoles	1 311 584	1 400 472
Dette nette et dette non financée en permanence	(138 581 351)	(144 016 792)
Débiteur du gouvernement relativement au modèle d'affectation des subventions d'immobilisations (note 3)	134 476 290	-
Affectations internes disponibles aux fins de conformité :		
Excédent de fonctionnement cumulé et affectations internes	3 886 022	17 126 669
Excédent accumulé	159 141 599	\$ 29 108 728 \$

5. DONNÉES RELATIVES AU BUDGET

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur les budgets de 2010 votés par le Conseil le 2 juin 2009. La capitalisation des actifs, les amortissements ainsi que les gains et les pertes sur disposition n'ont pas été considérés lors de la préparation du budget; par conséquent, ils ne sont pas inclus. Le tableau ci-après compare le budget voté et les données budgétaires consignées dans l'état consolidé des résultats. Lorsque des montants n'ont pas été prévus au budget, les montants réels pour 2010 ont été utilisés pour ajuster les chiffres du budget et illustrer la même méthode comptable que celle ayant servi à consigner les résultats réels.

Étant donné que l'état consolidé de l'évolution de la dette nette est un élément nouveau dans les états financiers consolidés de 2010, aucune donnée budgétaire n'y est indiquée.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

5. DONNÉES RELATIVES AU BUDGET (suite)

État consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 août 2010

	Budget de 2009-2010	Changement	Budget de 2009-2010 (retraité)
REVENUS	148 256 026 \$	-	\$ 148 256 026 \$
CHARGES			
Total des dépenses figurant dans le budget 2009-2010	148 701 911	-	-
Moins : Dépenses en immobilisations (budget)	-	(3 720 272)	-
Plus : Amortissement (réel)	-	7 193 103	-
	148 701 911	3 472 831	152 174 742
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(445 885)	(3 472 831)	(3 918 716)
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	-	29 108 728
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(445 885) \$	(3 472 831) \$	25 190 012 \$

6. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORTS

Le 14 janvier 2009, le Consortium de transport scolaire de l'Est de l'Ontario a été constitué en personne morale. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue à l'époque de la constitution du Consortium de transport scolaire de l'Est de l'Ontario, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire de l'Est de l'Ontario sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le 28 mai 2010, le Consortium de transport scolaire d'Ottawa a été constitué en personne morale. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

6. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORTS (suite)

Aux termes de l'entente conclue à l'époque de la constitution du Consortium de transport scolaire d'Ottawa, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire d'Ottawa sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part proportionnelle du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux recettes et aux dépenses des consortiums figure dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et les soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Les données suivantes sont des données financières condensées :

Consortium de transport scolaire de l'Est de l'Ontario

	2010	
	Total	Quote-part
Situation financière :		
Actifs financiers	1 327 882 \$	269 617 \$
Passifs	1 327 882	269 617
Actifs non financiers	-	-
Excédent accumulé	- \$	- \$
Opérations :		
Revenus	14 396 254 \$	2 923 062 \$
Charges	14 396 254	2 923 062
Excédent de l'exercice	- \$	- \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

6. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORTS (suite)

Consortium de transport scolaire d'Ottawa

	2010	
	Total	Quote-part
Situation financière :		
Actifs financiers	- \$	- \$
Passifs	-	-
Actifs non financiers	-	-
Excédent accumulé	- \$	- \$
Opérations :		
Revenus	20 208 248 \$	5 865 697 \$
Charges	20 208 248	5 865 697
Excédent de l'exercice	- \$	- \$

7. COMPTABILISATION DES CONTRIBUTIONS REÇUES POUR LES IMMOBILISATIONS

Dans l'*Addenda au Budget de l'Ontario de 2010 : Plan de l'Ontario pour renforcer la responsabilité, la transparence et la gestion financière* préparé par le ministère des Finances, le gouvernement a fourni des directives aux conseils scolaires sur le traitement comptable des contributions reçues pour les immobilisations. Cet addenda propose que, dès le début de l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2010, les conseils scolaires de l'Ontario adoptent des conventions comptables qui concordent avec celles utilisées par le gouvernement de l'Ontario, ce qui comprend une convention visant à reconnaître les paiements de transfert et les contributions extérieures qui ont servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles au cours de la période pendant laquelle elles doivent fournir le service en question. Cette convention permet d'assurer une conformité avec les pratiques actuelles des gouvernements de palier supérieur au Canada et des autres grands organismes du secteur parapublic (les hôpitaux, les collèges et les universités), et de veiller à ce que les chiffres liés à leurs excédents ou déficits de fonctionnement courants ne soient pas faussés par les revenus découlant de subventions d'immobilisations.

Ce traitement comptable n'étant pas pour le moment une option reconnue par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), il n'est pas utilisé pour ces états financiers consolidés.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

8. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le Conseil dispose d'une marge de crédit au montant de 25 000 000 \$ au taux préférentiel moins 0,5 %, renouvelable le 28 février 2011. En date du 31 août 2010, aucun montant n'a été avancé par rapport à cette marge de crédit.

9. REVENUS REPORTÉS

Les revenus affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation du gouvernement provincial ou selon une entente sont comptabilisés au même rythme que les dépenses. Les revenus non comptabilisés dans l'année en cours sont reportés dans l'année subséquente et font partie intégrante de l'État consolidé de la situation financière.

Les revenus reportés affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août 2010 sont les suivants :

	Solde au 1 ^{er} septembre 2009	Revenu grevé d'une affectation d'origine externe	Revenu constaté dans la période	Solde au 31 août 2010
Efficacité énergétique dans les écoles – fonctionnement	165 156 \$	- \$	54 566 \$	110 590 \$
Efficacité énergétique dans les écoles – immobilisations	233 997	935 382	734 353	435 026
Subvention pour les services de garde	-	1 455 739	-	1 455 739
Redevances d'aménagement scolaire	55 924	1 425 261	1 478 874	2 311
Autres subventions externes	1 611 517	3 888 631	1 611 517	3 888 631
	2 066 594 \$	7 705 013 \$	3 879 310 \$	5 892 297 \$

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Conseil offre certains avantages, y compris des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux à certains groupes d'employés.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs est comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	2010	2009
Obligations au titre des avantages sociaux futurs	12 877 044 \$	8 603 471 \$	21 480 515 \$	19 739 128 \$
Perte actuarielle non amortie	(1 432 312)	(1 142 524)	(2 574 836)	(2 802 134)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	11 444 732 \$	7 460 947 \$	18 905 679 \$	16 936 994 \$

La charge au titre des prestations de retraite, des congés de maladie et des autres avantages sociaux futurs est comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	2010	2009
Coût des prestations pour l'exercice considéré	988 071 \$	549 096 \$	1 537 167 \$	1 402 787 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	619 183	380 650	999 833	865 273
Amortissement des pertes actuarielles	127 460	99 838	227 298	200 542
Charge au titre des avantages sociaux futurs	1 734 714 \$	1 029 584 \$	2 764 298 \$	2 468 602 \$

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignantes et les enseignants ainsi que les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers du Conseil.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Prestations de retraite

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les membres du personnel non enseignant du Conseil peuvent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite regroupant plusieurs employeurs. Le régime procure des prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération.

Les cotisations du Conseil équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2010, le Conseil a cotisé 1 094 158 \$ (2009 : 1 002 672 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime interemployeurs, les charges de prestations de retraite du Conseil sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ce régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications versées aux employés admissibles à la retraite se base sur le salaire, sur les jours de maladie accumulés et sur le nombre d'années de service à la retraite. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Autres avantages sociaux futurs

(i) Congés de maladie cumulatifs

Le Conseil offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de congés de maladie payés. Sous ce régime, les employés peuvent accumuler des congés de maladie inutilisés dans une banque et les utiliser ultérieurement en cas d'absence pour cause de maladie. Le Conseil procure ces avantages par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Le coût des prestations et le passif des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs

- (ii) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations d'un montant de 881 823 \$ (2009 : 811 388 \$) liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Hypothèses actuarielles

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs présentés dans les présents états financiers sont établis d'après une évaluation actuarielle préparée au 31 août 2009 et dont les résultats ont été extrapolés au 31 août 2010.

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par le Conseil sont les suivantes :

Taux d'actualisation	5,00 % par an au 31 août 2009 5,00 % par an au 31 août 2010
Hausse de traitement et de salaire	3,75 % par an pendant 5 ans 3,50 % par an par la suite

11. DETTE NETTE À LONG TERME

La dette nette à long terme comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	2010	2009
Débitures comportant un fonds d'amortissement émises au taux d'intérêt de 9,17 %	2 821 000 \$	2 821 000 \$
Moins : Actif du fonds d'amortissement	(2 405 314)	(2 208 814)
	415 686	612 186
Emprunts à long terme à versements échelonnés à divers taux d'intérêt allant de 1,22 % à 5,48 % avec des échéances s'étalant entre 2012 et 2035	132 296 606	141 602 342
	132 712 292 \$	142 214 528 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

11. DETTE NETTE À LONG TERME (suite)

L'actif du fonds d'amortissement est constitué d'un dépôt à terme et d'un placement en parts privilégiées de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.

Les versements sur la dette à long terme se feront comme suit au cours des cinq prochains exercices et au-delà de cette période :

	Capital et cotisations au fonds d'amortissement		Intérêts		Total	
2010-2011	5 254 890	\$	7 187 893	\$	12 442 783	\$
2011-2012	5 530 434		6 912 349		12 442 783	
2012-2013	5 342 628		6 363 648		11 706 276	
2013-2014	5 152 283		6 081 814		11 234 097	
2014-2015	5 425 867		5 808 230		11 234 097	
2016 et après	106 006 190		45 047 916		151 054 106	
	132 712 292	\$	77 401 850	\$	210 114 142	\$

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coûts		
	Solde au 1er septembre 2009	Acquisitions	Solde au 31 août 2010
Terrains	19 800 438	\$ 575 000	\$ 20 375 438
Aménagement de terrains	240 205	199 220	439 425
Bâtiments	192 281 922	7 211 571	199 493 493
Mobilier et matériel	7 365 847	1 808 417	9 174 264
Véhicules	-	188 284	188 284
Construction en cours	87 630	2 790 114	2 877 744
Bâtiments loués	4 510 420	-	4 510 420
	224 286 462	\$ 12 772 606	\$ 237 059 068

	Amortissement cumulé				
	Solde au 1 ^{er} septembre 2009	Amortissement	Solde au 31 août 2010	Valeur comptable nette	
				31 août 2010	31 août 2009
Terrains	- \$	- \$	- \$	20 375 438	19 800 438
Aménagement de terrains	40 310	22 585	62 895	376 530	199 895
Bâtiments	46 494 234	5 697 926	52 192 160	147 301 333	145 787 688
Mobilier et matériel	3 777 760	1 271 952	5 049 712	4 124 552	3 588 087
Véhicules	-	15 690	15 690	172 594	-
Construction en cours	-	-	-	2 877 744	87 630
Bâtiments loués	1 628 284	184 950	1 813 234	2 697 186	2 882 136
	51 940 588	\$ 7 193 103	\$ 59 133 691	\$ 177 925 377	\$ 172 345 874

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 2 877 744 \$ (2009 : 87 630 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

13. DÉPENSES PAR ARTICLE

Le tableau ci-après résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats par article :

	2010		2009
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel (retraité)
Dépenses courantes			
Traitements et salaires	86 749 364 \$	88 925 811 \$	81 763 117 \$
Avantages sociaux	11 630 332	11 738 159	10 790 203
Perfectionnement du personnel	523 467	477 761	1 216 195
Fournitures et services	18 143 092	16 929 341	17 643 952
Frais d'intérêts	7 187 355	7 072 537	7 005 270
Location	200 624	676 219	471 520
Frais et services contractuels	15 375 224	15 043 919	14 948 220
Subventions externes et autres	5 172 181	5 976 588	6 430 121
Transferts à d'autres conseils	-	15 600	-
Amortissement des immobilisations corporelles	7 193 103	7 193 103	7 098 429
	152 174 742 \$	154 049 038 \$	147 367 027 \$

14. SERVICE DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS

Les sommes puisées à même le fonds de fonctionnement au titre du service de la dette et des intérêts sur les emprunts de capital se répartissent comme suit :

	2010	2009
Versements sur le capital de la dette à long terme, y compris		
les contributions au fonds d'amortissement	12 292 572 \$	4 508 210 \$
Versements d'intérêts sur la dette à long terme	7 072 537	7 005 270
	19 365 109 \$	11 513 480 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2010

15. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$ par évènement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. Le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2011.

16. IMMOBILISATIONS NON FINANCIÉES EN PERMANENCE

Une fiducie a été créée en 2002-2003 pour refinancer la dette non financée en permanence (NFP) de 55 conseils scolaires qui sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon les modalités de l'entente, la fiducie a remboursé au Conseil la dette NFP, qui s'élevait à 2 823 908 \$. En considération, le Conseil a cédé à la fiducie toute subvention provinciale future payable en relation avec la dette NFP. Par suite de l'entente indiquée ci-dessus, l'obligation liée à la dette NFP ne figure plus à l'état de la situation financière du Conseil.

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil fait l'objet de diverses réclamations dont il ne peut prédire les résultats avec certitude. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2010, la direction est d'avis qu'elles ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière du Conseil. Advenant le cas où le Conseil aurait à déboursier un montant lié à ces réclamations, il serait imputé aux résultats de l'exercice en cours.

Trois contrats au montant de 11 926 274 \$ liés à des projets de construction d'écoles ont été engagés dont un montant de 325 619 \$ pour des travaux qui n'avaient pas été effectués au 31 août 2010. De plus, le Conseil s'est engagé en vertu de lettres de garantie totalisant 1 848 767 \$ en date du 31 août 2010.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont constitués de la trésorerie, des débiteurs, des autres actifs financiers, des créditeurs et des charges à payer et de la dette à long terme. Sauf si autrement mentionné, le Conseil n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit. La juste valeur de ces instruments financiers est comparable à leur valeur comptable.